

Entre deux ponts

Bulletin de liaison d'Arthaz Pont-Notre-Dame
n° 11 - Décembre 2010





Edito	3
Vie communale	4 - 6
Ça s'est passé à Arthaz	7
Vie des associations	8 - 9
Infos administratives	10
Conseil municipal	11 - 12
Etat civil 2010	13
Aux alentours	14 - 16
Quelques dates à noter	16

..... dernière minute

Horaires de la mairie

Durant les fêtes de fin d'année, les horaires de la mairie restent inchangés sauf pour les vendredis 24 et 31 décembre où la mairie sera fermée l'après-midi mais ouverte exceptionnellement le matin de 9h00 à 12h00 afin que notamment les personnes désirant s'enregistrer sur les listes électorales puissent faire leur inscription.

Commission communication

La commission communication remercie les associations arthaziennes et des alentours qui contribuent activement à l'élaboration de nos bulletins communaux. Nous espérons que cette nouvelle présentation répond à vos attentes, en vous informant régulièrement de l'actualité du village.

Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour l'année 2011,

Marie-Claire Gobet, Joëlle Golinelli, Frédéric Mérandon, Isabelle Murriss,
Marie-Pierre Pernet, Bruno Thabuis



Chères Arthaziennes,
Chers Arthaziens,

En cette période de fin d'année et dans un contexte législatif chargé, je voulais revenir sur une réforme qui nous concernera tous à partir de 2014.

La réforme des collectivités territoriales adoptée par le Sénat et l'Assemblée nationale respectivement les 9 et 17 novembre 2010 devrait permettre de simplifier, de clarifier et d'alléger les structures locales, qui se sont, au fil des premières lois de décentralisation, complexifiées et opacifiées.

Vous avez été nombreux durant les dernières élections (européennes de 2009 et régionales de 2010) à nous demander quel était le rôle d'un Député Européen, le rôle d'un Conseiller Régional, d'un Conseiller Général et d'une communauté de communes. Vous êtes nombreux à ne pas connaître vos représentants dans ces institutions qui pourtant sont omniprésentes dans la vie de tous les jours et nous permettent de financer certains de nos projets communaux.

L'architecture de notre organisation territoriale avait été dessinée, à l'origine, pour satisfaire aux nécessités de la gouvernance centralisée d'une France principalement rurale dans un monde qui n'était pas encore « global » et où l'Union Européenne n'existait pas. La complexité croissante des procédures et la diversité des territoires rendent une clarification nécessaire pour les administrés mais également pour les élus.

Il avait été un temps question que la commune perde la clause de compétence générale (qui permet aux collectivités locales d'administrer librement leurs compétences sur leur territoire) ce qui aurait entraîné la mort progressive de l'échelon territorial auquel vous êtes le plus attaché.

La réforme au contraire consacre la commune comme « cœur de notre démocratie » ; elle bénéficie de la clause de compétence générale et dispose de la maîtrise de toutes formes d'intercommunalité. Les délégués communautaires seront élus au suffrage universel, non pas direct, mais dans le cadre des élections municipales (fléchage).

Les départements et régions seront recentrés sur le « cœur de compétences ». La région a en charge la stratégie et la prospective ainsi que les grands services et équipements structurants. Le département a pour mission d'assurer la cohésion sociale et territoriale dans une relation de proximité avec les communes.

La mise en cohérence de l'exercice de leurs compétences est consolidée par la création du

conseiller territorial qui, élu au scrutin uninominal à deux tours, sera porteur à ces deux niveaux d'une représentation territoriale au plus près des citoyens.

Ainsi dans notre département, les 34 Conseillers Généraux et les 17 Conseillers Régionaux vont disparaître pour laisser place aux 37 Conseillers Territoriaux qui seront élus au scrutin uninominal majoritaire à deux tours dans des cantons élargis. Votre vote se portera sur une personne clairement identifiée et non sur une liste de noms comme cela a été le cas lors des élections européennes et régionales.

Nous attendons énormément de cette réforme, qui je l'espère nous permettra d'être plus réactifs, mais également simplifiera vos démarches dans les couples que seront la commune/communauté de communes et départements/régions et permettra des économies d'échelle.

J'en profite pour vous rappeler et pour éviter toutes confusions, que la commune d'Arthaz Pont-Notre-Dame a délégué aux EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal) les compétences suivantes (non exhaustives) :

1- Syndicat de Bellecombe : Assainissement

2- Communauté de Communes Arve et Salève :

a- Aménagement de l'espace

I- Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial – ScoT

II- Zone d'aménagement concerté – zone à vocation économique

III- Actions de coordination avec les territoires voisins

b- Actions de développement économique

c- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire

d- Politique du logement et du cadre de vie (Programmes Locaux de l'Habitat)

e- Gestion des transports scolaires

f- Gestion du transport à la demande

g- Ramassage et traitement des Ordures Ménagères

Si vous rencontrez certaines problématiques liées à ces compétences, je vous invite à prendre directement contact avec ces EPCI ou à venir nous en parler en Mairie.

A la veille de Noël, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter de joyeuses fêtes et une très bonne année 2011.

Le Maire, Cyril Pellevat



Aménagement du lavoir de Barjoz

Le lavoir de Barjoz trouve une nouvelle vie grâce au dynamisme de l'Amicale des Pêcheurs d'Arthaz « La Bédière ». Le lavoir, comme celui de Pilly, servira à l'élevage d'alevins qui seront ensuite déversés dans la Menoge.

Notons qu'un bail a été établi comme suit : la commune d'Arthaz Pont-Notre-Dame a consenti un bail de mise à disposition des lavoirs de Barjoz et Pilly à titre gracieux à l'Amicale des Pêcheurs, ce qui permettra un entretien permanent de ces deux sites.

Nous remercions tout particulièrement Christophe Calligé et sa jeune équipe pour les travaux d'élagage, pose de clôtures et surtout l'imperméabilisation du bassin à l'aide de terre glaise. Dès que le chemin sera réhabilité, une promenade s'impose dans ce lieu magnifique.



Nouvel abri bus

sur la route départementale 1205



Cours informatique

C'est dans la joie et la bonne humeur que de nombreux participants ont reçu leur premier cours informatique. La salle de la bibliothèque en dessous de la mairie accueille chaque lundi des groupes d'Arthaziens qui se sensibilisent à cet outil et découvrent de nouveaux modes de communication.



Extension de l'école

Le chantier d'extension de l'école a débuté le 20 octobre dernier. Après les travaux de terrassement, les fondations sont en cours d'achèvement. Le montant total du projet se monte à 1 606 000 € HT, et est, à ce jour, subventionné à hauteur de 466 528 €. Sur le site internet, vous pouvez prendre connaissance régulièrement de l'état d'avancement du chantier.





Maison intergénérationnelle

Projet phare de la municipalité, le centre intergénérationnel est lancé. Après de nombreuses démarches, le choix de l'opérateur a été effectué lors du conseil municipal exceptionnel du 18 novembre.

Ce projet a connu plusieurs phases de réflexion depuis notre élection du mois de mars 2008.

En effet, dans un premier temps, nous avons pour projet la création par la commune de 20 logements destinés aux jeunes actifs et aux seniors de la commune, ainsi que des locaux pour l'installation de professions libérales sur les parcelles appartenant à la commune, en face du pôle école-mairie.

Le coût estimé par notre Assistant Maîtrise d'Ouvrage était de 4 000 000 €.

Dans le même temps, un projet de logements collectifs avait été posé sur le site de l'ancienne menuiserie.

Nous avons donc souhaité, plutôt que d'avoir deux projets se faisant face et qui aurait représenté 50 logements sur une surface de 5 000 m², acquérir cette parcelle de 2 750 m². Cette acquisition avait pour but de créer un « centre village » cohérent avec une densification maîtrisée, largement en deçà des demandes des services de l'Etat qui nous incitent à concentrer et densifier fortement les centre-bourgs (avis reçu lors de notre PLU).

Cette acquisition a été longue car nous avons entamé plusieurs démarches pour être sûrs de devenir propriétaire. Ainsi, nous avons créé une Zone d'Aménagement Différée (ZAD) sur l'ensemble des parcelles faisant face à la mairie et à l'école.

Nous avons lancé une procédure d'utilité publique et avons donné le 31 mars 2009 mandat à l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'acquérir ce terrain pour le compte de la commune.

Dans l'intervalle, nous avons demandé une étude technique et un bilan financier prévisionnel de cette réalisation par le pôle compétence du Conseil Général.

Nous avons également exploré plusieurs pistes telles que bailleurs sociaux, partenariat public-privé etc.

Le 6 avril 2010, un accord amiable a été trouvé avec le propriétaire de la parcelle de l'ancienne menuiserie pour 460 000 €.

En pleine réforme de la fiscalité de la taxe professionnelle, en plein doute concernant l'avenir de la réversion des fonds frontaliers, avec un projet de 4 000 000 € auquel s'ajoute une acquisition de 460 000 €, l'extension du groupe scolaire pour mise aux normes pour un montant de 1 606 000 € HT, la sécurisation de la RD 202 pour 1 600 000 € HT, nous avons décidé de ne pas lancer ce projet avec un portage de la commune.

Nous avons donc lancé une consultation auprès d'opérateurs privés au cours du mois d'août 2010. Huit sociétés ont répondu à notre consultation et après un premier tri retenant quatre sociétés, le 18 novembre 2010, nous avons choisi la société Akerys pour lancer la construction du centre intergénérationnel, bâtiment de type BBC (Bâtiment Basse Consommation).

Ce partenariat conclu entre la municipalité et l'opérateur porte sur les points suivants :

- L'opérateur devra établir 2 servitudes de passage pour la maison située à l'arrière de la menuiserie ;
- L'opérateur prendra en charge la démolition de l'ancienne menuiserie ;
- Le Coefficient d'Occupation des Sols sera de 0.5 sur 7 300 m² de tènement ;
- 20 logements locatifs en résidences intergénérationnelles seront destinés aux jeunes actifs et seniors de la commune en priorité avec des tarifs locatifs plafonnés en dessous des prix du marché ;
- Des locaux de 250 m² destinés aux professions libérales seront aménagés et propriété de la commune ;
- 2 places de parking par logement (50 % en sous-sol et 50 % en extérieur)
- Les bâtiments n'excéderont pas le R+2 (même hauteur que le bâtiment Jules Ferry – « vieille école »)
- L'aménagement de la placette sera réalisé par l'opérateur. Cette dernière sera rétrocédée à la commune.

Ainsi, avec cette opération, la commune récupérera l'aménagement de la placette centrale gratuitement, la voirie du centre intergénérationnel, les locaux de 250 m² à destination des professions libérales et 750 000 € correspondant à la vente.

Cette opération au final comptera entre 40 et 45 appartements dont 20 en résidence intergénérationnelle à loyer modéré et 20 à 25 en acquisition à la propriété.

Au début, nous n'étions pas favorables à des logements en acquisition. Cependant, la demande de plusieurs personnes du village désirant rester vivre à Arthaz mais n'ayant pas les moyens d'entretenir leur maison, ou la demande de jeunes allant acheter dans les communes environnantes nous incite à le proposer. Nous avons convenu avec l'opérateur que les Arthaziens seront prioritaires pour les locations et auront pendant 2 à 3 mois l'exclusivité concernant la commercialisation.

N'hésitez pas à venir vous inscrire en mairie.



Maison intergénérationnelle

Les échéances sont les suivantes :

Signature promesse de vente : Décembre 2010
Etudes/Concertation : Décembre à Janvier 2011
Dépôt permis de construire : Janvier/Février 2011
Obtention Permis de construire : Mai 2011
Lancement commercial : Janvier/Février 2011
Lancement travaux : Octobre 2011
Livraison : 3^{ème} trimestre 2013

Ce projet, présenté lors de notre dernière réunion publique, a rencontré un écho favorable auprès des participants.

En procédant ainsi, nous garantissons aux Arthaziennes et Arthaziens que la part communale de leurs impôts ne sera pas augmentée durant notre mandat mais également que nous aurons recours à l'emprunt uniquement pendant une période relais en attendant les reversions du fonds de compensation de la TVA et des diverses subventions.



Dernier hommage

Fabienne,



Présente dans nos pensées, nos souvenirs, présente à la Mairie, à l'école, dans les associations, nous ne pouvons parler de toi au passé. Alors durant un court instant, juste pour prolonger le plaisir que nous avons à être avec toi, travailler avec toi, rire avec toi, nous parlerons de toi au présent.

Certains te connaissent depuis longtemps, les autres apprennent à te connaître. Les idées fusent

dans ton esprit à tel point que certains d'entre nous se trouvent parfois bousculés par tant d'énergie. Tu en as à revendre mais tu veux qu'on apprenne, tout comme toi, à l'économiser.... et à mieux l'utiliser. L'énergie, le développement durable, c'est ton cheval de bataille : vous ne faites qu'un.

Ton investissement dans les associations est entier.... comme toi.

Tu sais écouter, observer et tu es constamment au service des autres : ton engagement est total. Tu sais défendre tes idées en suivant ta ligne de conduite et ta diplomatie t'ouvre des portes parfois difficiles à ouvrir. A moins que cela ne soit ton sourire et la confiance que tu inspires aux autres...

Certains projets portent ton empreinte comme l'école avec une toiture partiellement végétalisée. D'autres, en cours d'étude, seront inspirés de tes idées.

Le fleurissement de la commune qui te tient à cœur sera au printemps prochain un clin d'œil que nous te ferons : généreux et respectueux de l'environnement.... comme toi.

A tes côtés on ne peut qu'apprendre la sagesse et le respect.

Quelle chance nous avons, quelle chance nous avons eue.

L'instant magique se termine mais les souvenirs eux sont bien ancrés dans nos cœurs.

Merci Fabienne

L'équipe municipale



ça s'est passé à arthaz

Réunion publique

21 octobre 2010

Le 21 octobre dernier, le Conseil municipal a pu rencontrer les Arthaziens au cours d'une réunion publique dont l'ordre du jour concernait des évolutions importantes de notre commune.

En premier lieu, la société GEM'Bus a présenté le service de transport à la demande de la Communauté de Communes. De nombreuses questions ont été posées à cette occasion, ce qui a permis d'améliorer ce service (voir autre info). Ensuite, c'est Sophie Faynot, ancienne stagiaire à la mairie, qui a présenté le Plan Communal de Sauvegarde, listant l'ensemble des risques potentiels sur la commune (par ex risques climatiques, chimiques, liés aux transports...), ainsi que les dispositions mises en place pour les pallier.

Enfin, le projet de maison intergénérationnel a été évoqué dans ses grandes orientations, sans toutefois rentrer dans le détail puisqu'à ce moment, aucun choix définitif n'avait été fait. Après la série des questions du public, les convives ont été invités à boire le verre de l'amitié.



Bus à la demande Nouvelles haltes

Lors de la réunion publique du 21 octobre, demande avait été faite d'ajouter de nouvelles haltes au service de transport à la demande (à savoir supermarché Carrefour de Reignier et Casino de Pers-Jussy, en plus de la gare de Reignier et de la Maison communale Cécile Bocquet).

Nous sommes heureux de vous confirmer que ces nouvelles haltes sont désormais incluses dans le service. Ainsi par exemple, une personne d'Arthaz pourra se faire prendre chez elle, se faire déposer devant le supermarché, puis reprendre la navette du supermarché à son domicile.

Cela permettra aux personnes à mobilité réduite ou sans véhicule d'acquérir une autonomie supplémentaire.

Cérémonie du 11 novembre

Le jeudi 11 novembre 2011 à 10 heures, de nombreux Arthaziens sont venus assistés à la cérémonie de commémoration de l'Armistice 1914.

Sous la direction de Mme Yannick Billon, que nous remercions, des élèves de l'école primaire ont interprété le Chant des Partisans à l'issue de la cérémonie.





vie des associations

Amicale des Donneurs de Sang d'Arthaz PND et Nangy En balade le 5 septembre

La promenade annuelle des donneurs de sang a eu lieu cette année dans le canton de Vaud. Les donneurs se sont rendus à Aigle pour prendre un train d'altitude qui les a emmenés à flanc de montagne et au milieu de paysages magnifiques à la superbe station des Diablerets pour un repas typiquement suisse. La promenade s'est ensuite poursuivie au Swiss Vapeur Parc du Bouveret avant de reprendre la route pour Arthaz et Nangy. Une excellente journée ensoleillée et sympathique, que chacun a appréciée.



3^{ème} Edition du Troc-Plantes le 9 octobre

Au troc-plantes, on échange des plantes, des graines et des boutures, mais aussi de précieux conseils, des tours de main, des trucs et des astuces... Cette année encore, les échanges ont été fructueux entre passionnés de jardinage. Claude Perreard, correspondant de l'association des Jardiniers de France, était présent et n'a été avare ni de ses précieux conseils, ni de ses fruits et légumes.

Comité des Fêtes - Théâtre avec les Joyeux Lurons du Salève

Le dimanche 19 septembre, le Comité des Fêtes a invité la troupe des Joyeux Lurons du Salève pour une après-midi théâtre.

En première partie, Camille Grobon a interprété avec talent un monologue de Jean-Michel Ribes : « ça fait peur, non ? ». Place ensuite à l'ensemble de la troupe pour un vaudeville en quatre actes de Jacky Lesire : « Faut-il l'être pour en avoir ? ».

Une pièce de théâtre mise en scène par Carmen Mugny-Roca. Un mari infidèle se fait gruger par sa maîtresse et comptable. Son autre maîtresse (et cuisinière) décide de mettre fin à leur relation et en profite pour lui demander une augmentation. Quant à son épouse, il semble que son statut de femme trompée lui accorde

une chance insolente au jeu... d'où le titre de la pièce : « Faut-il l'être pour en avoir ? »

L'interprétation était alerte et enjouée, et les spectateurs ont été enthousiasmés par cette pièce humoristique et pleine d'entrain.





Arthaz Entraide

21^{ème} Salon des Arts et de la Voyance

Les 16 et 17 octobre, pour la 21^{ème} année consécutive, le salon des Arts et de la Voyance, très apprécié des visiteurs a connu un franc succès. Les artisans et artistes d'art présentaient leurs œuvres, le choix était très vaste. Du côté de la voyance, toujours beaucoup de personnes étaient désireuses de connaître leur avenir.

Le bénéfice récolté lors de cette manifestation est entièrement dédié au projet d'école à Léogâne en Haïti.



Arthaz-Entraide a lancé la construction de l'école de Léogâne en Haïti.

Depuis le séisme du 12 janvier dernier en Haïti, Arthaz-Entraide avait le projet d'une aide de grande ampleur pour la population sinistrée. Fidèle à sa ligne de conduite, l'association n'est pas intervenue dans l'urgence mais a préféré attendre afin de déterminer une aide ciblée et efficace. Comme ils l'ont déjà fait au Sri Lanka avec la construction de l'école Arve et Salève, les bénévoles ont décidé de reconstruire une école primaire dans la petite ville de Léogâne, située à l'épicentre du séisme. Le choix de l'association s'est porté sur l'achat, l'acheminement et la construction d'un bungalow de 130 m² à Saint-Domingue.

La totalité des bénéfices du Salon des Arts et de la Voyance, organisé par Arthaz-Entraide les 16 et 17 octobre, a été affecté à ce projet. Grâce à la générosité des Arthaziens, des donateurs des communes voisines ainsi que d'autres partenaires (la municipalité arthazienne, l'amicale des donneurs de sang d'Arthaz PND et Nangy, le groupe des patoisans de Reignier et de particuliers souhaitant garder l'anonymat) et avec la collaboration du GIS 74 et du GIS Genève, les travaux ont pu démarrer.

Arthaz-Entraide a versé un acompte de 8000€, permettant ainsi la construction de la dalle et



l'usinage du bois pour le bâtiment. Une partie des matériaux a déjà été acheminée à Léogâne.

Le budget n'est pas encore totalement bouclé et les personnes qui souhaitent effectuer un don peuvent déposer un chèque (libellé à l'ordre d'Arthaz-Entraide/Haïti) à la mairie.

Arthaz-Entraide tient à remercier tous les généreux donateurs qui les ont aidés et qui les aideront à mener à bien ce projet.

Sou des Ecoles - Bourse aux vêtements d'hiver

La première bourse aux vêtements enfants d'hiver, jouets et puériculture du Sou des Ecoles s'est déroulée samedi 27 novembre à la salle communale.

Tous les ingrédients étaient réunis pour la réussite de la manifestation : des membres toujours aussi actifs, nombreuses publicités, un grand choix d'articles et de jouets à prix attractifs pour le bonheur des petits et le porte-monnaie des grands. Seul fait regrettable, la neige, qui s'est invitée et malheureusement découragea certains clients.

Le Sou reste motivé et prêt à reconduire ce type de manifestation mais peut-être à une autre date pour éviter les aléas de la météo.





Le tri, l'affaire de tous

Nous sommes de très grands producteurs de déchets. 390 kilos : c'est le poids de nos ordures ménagères par an et par habitant. Il devient donc urgent de continuer et d'accentuer le tri.

Afin que notre terre ne se transforme pas en poubelle géante, des procédures de tri et de collectes existent sur la commune.

Vous disposez :

- de containers pour isoler le verre : bouteille en verre (bouteille de vin, de jus de fruit, d'huile d'olive....) bocaux, objets en verre (verre à boire, pots de yaourt en verre,...)
- de containers pour isoler les plastiques (bouteilles d'eau vides), bouteilles de jus de fruit en plastique, boîtes de conserve bien vidées et séchées, les barquettes en aluminium propres, les bidons de sirop, les aérosols
- de containers pour isoler le papier (prospectus), les emballages en cartons propres (sans traces de pizza ou de nourriture)

De plus la commune vous propose d'acquérir un composteur afin de composter ses déchets de cuisine et de jardin. C'est environ 40 kg de déchets en moins à traiter.

Pour le reste de vos déchets, une grande partie peut rejoindre la déchetterie de Reignier :

- Les piles usagées, les ampoules, les néons, etc.
- Les produits encombrants (électroménager, etc.)
- Gravats, bois, ferrailles, huile, etc.



Trier ses déchets pour en permettre le recyclage est aussi une façon de participer à la préservation de notre planète.

Merci et continuer vos efforts.

Le déneigement

Le déneigement des routes départementales RD 202 et 1205 incombe au département qui en a la charge, et non à la commune. La politique du département a changé en matière de salage des routes.

En revanche, la commune ne change rien et assure toujours le déneigement sur les routes communales, malgré les difficultés dues à un hiver précoce.





Principales délibérations - Conseil de septembre 2010

Instauration du principe de Participation pour Voirie et Réseaux (PVR)

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que l'instauration de ce principe avait été discuté lors du conseil municipal du mois de mars 2009 puis remis à plus tard en raison de la possibilité d'instaurer le PUP (Projet Urbain Partenarial) et de l'avancée du PLU. Il précise que la PVR permet aux communes de percevoir une contribution de la part de propriétaires de terrains nouvellement desservis par un aménagement. Cette contribution correspond à tout ou partie du financement des travaux nécessaires (réalisation ou aménagement d'une voie, réalisation des réseaux d'eau potable, d'électricité et d'assainissement ou études nécessaires à ces travaux). Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'instaurer le régime de la participation pour le financement des voies nouvelles définie aux articles L 332-11-1 et L 332-11-2 du code de l'urbanisme ;

- **Dit** qu'en application du quatrième alinéa de l'article L 332-11-1 du code de l'urbanisme, seront exemptées en totalité de l'obligation de participation financière, les constructions de logements sociaux visés au II de l'article 1585-C du code général des impôts.

Acquisition parcelle au lieu dit Les Champs Courts pour future zone UX

M. le Maire informe les membres du conseil municipal, que le propriétaire de la parcelle cadastrée A 2323 située aux Champs Courts et classée en zone UX dans le futur PLU, serait vendeur auprès de la commune d'une partie de cette parcelle au prix de 25 euros/m². Etant donné la situation privilégiée de ce terrain de par son emplacement situé sur l'axe Annemasse-Bonneville, à proximité de la nationale et à 3,5 kms du futur hôpital, il propose au conseil municipal de faire l'acquisition dans l'exercice budgétaire 2010 de 2000 m² en bordure de la Route de la Forge et de finaliser l'acquisition avec 2000 m² supplémentaire dans l'exercice budgétaire 2011.

Considérant que la parcelle devrait être classée en zone UX du futur PLU,

Considérant que l'emplacement de la parcelle située à proximité immédiate de la route nationale pourrait être de nature à supporter une installation nécessaire au service publique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de se porter acquéreur en 2010 d'une partie de la parcelle cadastrée A 2323, pour une surface de 2000 m² située à l'est de la parcelle en bordure de la route de la Forge, au prix de 25 euros le m², soit 50 000 euros en totalité ;

- **Décide** de se porter acquéreur en 2011 d'une autre partie de la parcelle cadastrée A2323, pour une surface de 2000 m² située à l'ouest de la parcelle en bordure de la route de la Forge, au prix de 25 euros le m², soit 50 000 euros en totalité ;

Commissions communales : création commission animation

M. le Maire informe les conseillers qu'afin de diversifier l'offre sociale et culturelle tout au long de l'année sur la commune, il conviendrait de créer une commission animation en partenariat avec les associations de la commune, qui serait notamment en charge de manifestations telles que l'arbre de Noël, la fête des mères, fête de la musique, thé dansant, etc.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (une voix contre, une abstention)

- **Décide** de créer une commission animation composée des membres suivants : mesdames Isabelle Murriss, Johanne Nourrissat et messieurs Alain Ciabattini, Laurent Gros, Frédéric Merandon, Jean-Claude Vial. M. Cyril PELLEVAL est nommé responsable de la commission qui sera également ouverte aux associations communales désireuses de promouvoir l'animation sur la commune.



Principales délibérations - Conseil de octobre 2010

Enquête Publique « Agrandissement du Chemin de Barjoz » : délibération après rapport du commissaire enquêteur

M. le Maire présente le résultat de l'enquête publique concernant le Chemin de Barjoz, lit le rapport du commissaire enquêteur, M. Raoul Jappel, et demande à l'assemblée de se prononcer sur la suite à donner.

Considérant que le projet d'agrandissement tel qu'il a été présenté permet le déplacement et l'aménagement du chemin pour une utilisation pratique par les piétons, les cyclistes et les pêcheurs qui utilisaient les bassins à l'aval du lavoir pour l'élevage de truitelles,

Le conseil municipal, entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de finaliser la procédure de cession par la signature d'un acte notarié par devant Maître Achard notaire à Reignier et de faire réaliser l'aménagement du nouveau cheminement pour une meilleure utilisation publique.

Principales délibérations - Conseil de novembre 2010

Désignation du promoteur pour la réalisation du programme immobilier intergénérationnel

M. le Maire présente à l'assemblée les quatre dossiers de promoteurs retenus, AKERYS, SAGEC, PROMOGIM et VALMONT suite à la demande de consultation en date du 13 juillet 2010 pour la réalisation d'un programme immobilier intergénérationnel sur les parcelles situées en face de la mairie N° 1622, 2576, 2578,127 et celles récemment acquises aux consorts Berthet N° 124, 125, 126.

Il rappelle aux conseillers le cahier des charges imposé aux candidats qui est le suivant :

- Création de deux servitudes en vue d'autoriser l'accès à la maison restant la propriété Berthet ;
- Edification d'un mur séparatif d'une hauteur de 1,80 mètres séparant la partie cédée par les consorts Berthet et celle restant leur propriété ;
- Démolition de l'ancien atelier Berthet ;
- Rétrocession à la commune des espaces publics nouvellement créés : placette, voirie, places de stationnement ;
- Réalisation de locaux médicaux en vue d'accueillir des professions médicales avec remise en dation à la commune ;
- Shon de 3400 m² ;
- Attribution prioritaire des logements en accession à la propriété et en location aux personnes domiciliées sur la commune.

Considérant que le projet immobilier intergénérationnel répondrait à un projet d'intérêt local aujourd'hui nécessaire en apportant une offre de logements adaptée ainsi qu'une proposition de locaux professionnels dédiés aux professionnels de la santé (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes...);

Vu la délibération en date du 6 avril 2010 approuvant l'acquisition du terrain appartenant aux Consorts Berthet pour le projet de réalisation d'un centre intergénérationnel ;

Le conseil municipal, entendu l'exposé de M. Le Maire et après en avoir délibéré, à la majorité (11 voix pour, 2 bulletins blancs et une voix pour le promoteur Valmont),

- **Décide** de retenir AKERYS PROMOTION pour la réalisation du programme immobilier intergénérationnel sous réserve du respect du cahier des charges mentionné ci-dessus.
- **Valide** le principe d'une cession des terrains pour un montant total de 1 100 000 € HT.
- **Donne** tous pouvoirs à M. Le Maire pour l'exécution de cette décision.



Etat civil 2010

Naissances

DUPUY Hugo né le 08/01/2010
ADOUL--RAPPOLD Yanis né le 02/03/2010
VIAL Thibaut Thanh Nam né le 18/05/2010
ANDRIEUX Evan Nicolas Fabrice Benjamin né le 24/06/2010
BERTHET Timéo Sylvain né le 28/06/2010
FREJNICK Léo Cédric né le 07/07/2010
BERTHION Albane née le 25/07/2010
HAMMAMI Ismael né le 31/08/2010
GHARIB Kelyan né le 05/11/2010
HULIN Charlotte Lisa Madeleine née le 8/11/2010

Mariages

10/04/2010 M. POMMEL Michaël et Mlle ROLLET Séverine
22/05/2010 M. DUPUY Sébastien et Mlle DE ALMEIDA Marie-Elisabeth
03/07/2010 M. LAMOUILLE Pierre et Mlle BERRA Lysiane
10/07/2010 M. GUIMET Sébastien et Mlle MOUGAGGADOU HEGUEA Fatima
24/07/2010 M. MOUSSIÉ Paul et Mlle RAVAT Jessica
24/07/2010 M. SEBIA Nordine et Mlle SOCQUET-JUGLARD Véronique

Décès

VUAGNOUX Guy décédé le 07/01/2010 à l'âge de 74 ans
HUON Gérard décédé le 12/03/2010 à l'âge de 83 ans
BLANCLéonie née CONTAT décédée le 30/03/2010 à l'âge de 94 ans
PETROV Rayna née STOIMENOVA décédée le 18/04/2010 à l'âge de 85 ans
MESSERLY André décédé le 28/04/2010 à l'âge de 77 ans
GLUSCHKOW André décédé le 28/05/2010 à l'âge de 57 ans
GLUSCHKOW Jakob décédé le 06/06/2010 à l'âge de 95 ans
GERBAUD Suzanne née TETARD décédée le 02/07/2010 à l'âge de 85 ans
LAMOUILLE Emile décédé le 27/07/2010 à l'âge de 94 ans
ROGUET Marie-Thérèse née FOURNIER décédée le 13/08/2010 à l'âge de 67 ans
BLANCHET Yves décédé le 14/09/2010 à l'âge de 42 ans
PEDONE Marie née PERNOUD décédée le 02/10/2010 à l'âge de 71 ans
PERRIER Pierre décédé le 27/10/2010 à l'âge de 59 ans
SCHNEIDER Christophe décédé le 05/11/2010 à l'âge de 41 ans
MOREL Fabienne née DESCOMBES décédée le 06/11/2010 à l'âge de 46 ans
DETURCHE Marguerite née BOREL décédée le 08/11/2010 à l'âge de 88 ans
BOUVARD Jean-Pierre décédé le 14/11/2010 à l'âge de 53 ans



Permanences REGAR

Le REseau de Gérontologie Annemasse Reignier (REGAR) propose au public une permanence le **3^{ème} jeudi de chaque mois**, de 9 h à 12 h, à la Maison Cécile Bocquet (160, Grande Rue à Reignier). Cette permanence permet aux personnes atteintes d'Alzheimer (ou apparentées) et leurs proches, aux familles accompagnant un proche âgé ainsi qu'aux personnes âgées du canton d'obtenir accueil, écoute, conseils et orientation. **Pour plus de renseignements, vous pouvez appeler le 04 50 39 89 25.**

Syndicat Mixte du Salève : statuts modifiés

Le Syndicat mixte du Salève a modifié ses statuts pour intégrer les communes de Cernex et Feigères, ainsi que des communes de la CCAS, à savoir Arbusigny, Arthaz PND, Nangy, Pers-Jussy et Scientrier. Le conseil communautaire Arve et Salève a délibéré favorablement à ce changement de statuts.

Nouvelle pollution en Menoge

A la fin du mois de septembre, la Menoge a été victime d'une nouvelle pollution, au niveau de la commune de Villard. Des centaines de litres de xylophène (utilisé pour tuer les larves dans le bois) ont été versés par accident dans la rivière. Les nombreux dégâts sont visibles sur les bords de Menoge (poissons et écrevisses morts, mais aussi abeilles et mouches).

Il est donc fortement recommandé de ne pas consommer le poisson pêché en Menoge, mais également le gibier (chasse et pêche ont été interdites dans le secteur). Attention également à ne pas laisser vos chiens s'abreuver dans la rivière. Une enquête est en cours pour déterminer l'ampleur de la pollution, mais l'écosystème étant touché, les conséquences peuvent être nombreuses et s'étaler sur une longue période. La municipalité d'Arthaz déplore ce nouvel incident qui intervient seulement quelques mois après l'épisode de pollution du printemps dernier, provoqué par une station d'épuration d'Annemasse Agglo.

Association intercommunale

« Les Amis des Sentiers »

« Les Amis des sentiers » association intercommunale de la communauté de communes « Arve & Salève » compte environ 30 membres adhérents.

Notre activité majeure consiste à assurer la pérennité des sentiers de randonnées de notre territoire qui s'étend sur 8 communes.

Nous menons régulièrement des actions de débroussaillage, d'élagage et de petit terrassement sur les 3 sentiers inscrits au département qui sont : le « Sentier des Rocailles », le « Sentier de la Colline » et le « Sentier du Four ». Nous veillons également à ce que le balisage de ces chemins soit toujours en bon état et permette de vous orienter lors de vos promenades.

Cette année, la commission Environnement de la commune de Reignier Esery nous a confié le repérage, la préparation et le balisage du sentier qui a servi à la randonnée « Saveur & Paysages » le 02 mai et qui a rassemblé près de 450 personnes malgré une météo défavorable.

Nous avons découvert une variante du sentier du four qui permet de rejoindre le moulin « Chez Coquet » à Arbusigny.

Nous allons repérer sur Nangy un chemin d'accès qui permettra de rallier le Sentier Léman – Mont Blanc le long de l'Arve en partant depuis le centre du Village.

Nous continuerons notre travail de mise en valeur des blocs erratiques, et faciliterons l'accès aux richesses de notre patrimoine local situé sur le domaine public.

Nous nous réunissons tous les 2 mois alternativement dans chaque commune pour faire le point sur nos actions passées ou nos projets à venir.



LES AMIS DES SENTIERS
Maison Cécile Bocquet
160, Grande Rue
74930 REIGNIER-ESERY

www.lesamisdessentiers.unblog.fr



Nous animons également de temps en temps la buvette du marché le samedi matin à Reignier où vous pourrez nous rencontrer pour discuter de nos actions.

Si vous voulez rejoindre l'association, participer à ses sorties ou pour tous renseignements vous pouvez contacter son président :

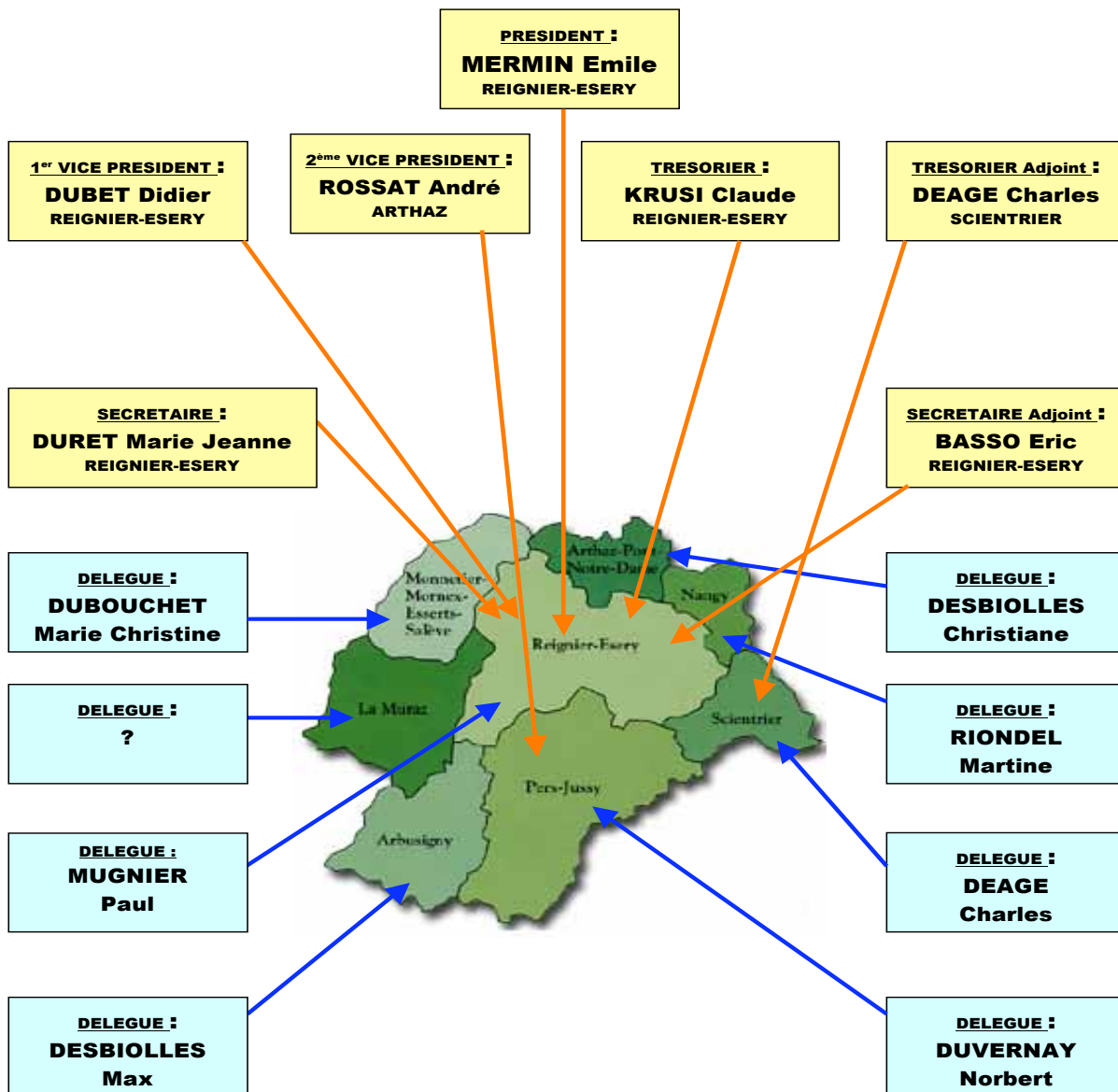
E.MERMIN - Tel : 04 50 43 42 42 ou visiter le bloc de l'association : **www.lesamisdessentiers.unblog.fr**



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE : LES AMIS DES SENTIERS

Composition du Bureau

Délégués de l'association auprès des communes





Vous venez de vous installer dans la région ?

La Maison du Salève vous offre l'opportunité de faire connaissance avec le Salève, une montagne exceptionnelle par la richesse de son histoire et de ses milieux naturels. A découvrir en famille *.

Vous y découvrirez les liens étroits qui la lient à Genève ainsi que la manière dont l'homme l'a façonnée au fil du temps. Véritable laboratoire des sciences et des sports de montagne, le Salève a notamment vu naître la Varappe sur ses falaises et lui a même donné son nom (le mot varappe vient du site des Grandes Varappes à Collonges sous Salève).

Dans une ambiance conviviale, l'équipe de la Maison du Salève vous propose toute l'année une exposition permanente « Le Salève, une montagne et des hommes », des expositions temporaires, des animations familiales pendant les vacances, des visites guidées ludiques, des conférences...

Après votre passage, vous vous sentirez enfin chez vous, rempli de connaissances et vous connaîtrez sur le bout des doigts ce qu'il y a à savoir sur votre région.

*Une 1^{ère} visite à la Maison du Salève et la 2^{ème} visite est gratuite, si vous êtes accompagné d'une personne payante ! Billet valable un an.

La Maison du Salève

775, route de Mikérne
74160 PRESILLY
Tél : +33(0)4 50 95 92 16
info@maisondusaleve.com

www.maisondualeve.com



quelques dates à noter...

- 8 janvier 2011 Vœux du maire, salle communale dès 19h30
- 14 janvier 2011 Assemblée générale - Amicale des Pêcheurs, salle communale
- 19 janvier 2011 Collecte de sang - Don du sang, salle communale
- 22 janvier 2011 Loto - Comité des fêtes, salle communale
- 5 février 2011 Troc pêche - Amicale des Pêcheurs, salle communale
- 5 mars 2011 Repas dansant - Association Mabouya, salle communale
- 12 mars 2011 Concours de belote - Sou des Ecoles, salle communale
- 20 mars 2011 Repas des aînés - Familles Rurales Arthaz, salle communale
- 26 mars 2011 Salon de la Moto - Arthaz Entraide, salle communale
- 2 avril 2011 Bourse aux vêtements d'été - Sou des Ecoles, salle communale
- 15 mai 2011 Fête médiévale - Comité des Fêtes